

**PROCES VERBAL**  
**De la réunion du**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mardi 25 Septembre 2024 à 19h**  
**(Salle des fêtes – SEPTMONCEL LES MOLUNES)**

---

<b>PRESENTS :</b>	Stéphane Grahek, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frézier, Gérard Auger, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Pascal Bonin, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet.
<b>EXCUSES :</b>	Claire Cornot, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Roger Morel-Fourrier, Herminia Élineau, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Loïc Gelper, Marc Capelli, Daniel Jacquenod.
<b>ABSENTS :</b>	Alain Bernard, Céline Desbarres, Toukksam Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,
<b>POUVOIRS :</b>	Claire Cornot donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Rachel Da Silva Teixeira donne pouvoir à Laurent Plaut, Jean-François Miny donne pouvoir Philippe Passot, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Annie Mayet, Herminia Élineau donne pouvoir à Philippe Lutic, Isabelle Billard donne pouvoir à Noël Invernizzi, Catherine Chambard à Jean-Louis Millet, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Marc Capelli donne pouvoir à Francis Lahaut, Daniel Jacquenod donne pouvoir à Isabelle Heurtier.

**Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants.**

---

La convocation pour la séance du mercredi 25 septembre 2024, datée du jeudi 19 septembre 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, la Présidente, Mme Isabelle Heurtier, ouvre la séance à 19h10, remercie les participants pour leur présence et laisse la parole au maire de Septmoncel Les Molunes, M. Raphaël Perrin.

Ce dernier souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire et invite ces derniers à croire en l'avenir de leur territoire. Il précise qu'il semble que l'image de Haut-Jura Saint-Claude semble s'être améliorée. Il termine son intervention en invitant les conseillers à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette réunion du conseil communautaire. Il se retire pour laisser les conseillers communautaires débattre et délibérer.

Madame la présidente remercie M. Raphaël Perrin pour son accueil.

La Présidente demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, M. Claude MERCIER et M. Frédéric HERZOG sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Mme Isabelle Heurtier propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

Madame la Présidente donne lecture des excusés et des procurations.

Arrivée de Mesdames Nelly Durandot, Maryse Vincent et Josette Piers.

## 1. Communications officielles

### 1.1. Décisions prises par le Présidente n°28-2024 à 62-2024

N°	SERVICE	TITRE DES DECISIONS	DATE
28	JURIDIQUE	ZA CHAMBOUILLE - VENTE A NOVASSU - Suite à la délibération du 14/02/24, Précisions sur le prix de vente, les aides à l'immobilier accordées et les frais modificatifs du lotissement de Chambouille	15.04.24
29	MUSEE	Musée de l'Abbaye Résidence en milieu scolaire EMA : demande de subvention DRAC	15.04.24
30	ASF	Vente du catalogue de l'exposition temporaire Prêt, feu, Créer	17.04.24
31	JURIDIQUE	Location temporaire appartement 2 place de l'Abbaye au profit de Léa MATUCHET - du 17 mai au 27 mai 2024	14.05.24
32	MEDIATHEQUE	Médiathèque : Quartiers d'été - Intervention La Fraternelle	22.05.24
33	DEV ECO	Mandatement du cabinet notarial CBJ notaires pour l'expertise de la plateforme SMOBY située à Lavans-lès-Saint-Claude.	29.05.24
34	MUSEE	MODIFICATION N°1 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_05_13 Modification Produit Boutique - 3 nouveaux produits sont proposés à la vente : Lithographie Bardone ou Genis , petite dimension (50 x 38 cm et moins), 50€ Lithographie Bardone ou Genis , moyenne dimension (de 51 x 39 cm à 75 x 55 cm environ) : 110€ Lithographie Bardone ou Genis, grande dimension (76 x 56 cm et plus) : 160€	05.06.24
35	JURIDIQUE	Contrat de location de la salle de conférence du Pôle de services du Tomachon au profit de l'Association Communauté Professionnelle Territoriale Santé Haut-Jura les jeudi 6,13,20 et 27 juin 2024 en soirée.	06.06.24
36	MUSEE	MODIFICATION N°2 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_05_13 Musée de l'Abbaye – Vente du catalogue <i>Artistes voyageuses 1880-1944, l'appel des lointains</i>	15.06.24
37	JURIDIQUE	Avenant 4 à la convention de prise en charge des loyers des locaux vacants de la maison de santé de Coteaux du Lizon par la commune de Coteaux-du-Lizon.	18.06.24
38	DEV ECO	Santé : Recrutement du Cabinet BRM Conseil pour l'installation d'un médecin généraliste au sein de la maison de Santé de Coteaux-du-Lizon	18.06.24
39	MUSEE	MODIFICATION N°3 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_05_13 Modification des tarifs du Musée : Modification de prix d'un produit Boutique, Ajout du tarif Pass Découverte BFC et Ajout d'un Produit Boutique	21.06.24
40	FINANCES	Mise à disposition d'une Carte d'achat public Caisse d'Epargne pour la directrice de l'Office de Tourisme pour une durée de 3 ans à compter du 10 juillet 2024.	24.06.24
41	FINANCES	Renouvellement Ligne de Trésorerie : Agence France Locale	03.07.24
42	FINANCES	M 57 - FONGIBILITE DES CREDITS - Décision budgétaires portant virement de crédit de chapitre à chapitre - Budget annexe ADS	03.07.24
43	FINANCES	M 57 - FONGIBILITE DES CREDITS - Décision budgétaires portant virement de crédit de chapitre à chapitre - Budget annexe ASF	03.07.24
44	FINANCES	M 57 - FONGIBILITE DES CREDITS - Décision budgétaires portant virement de crédit de chapitre à chapitre - Budget annexe OT	03.07.24
45	FINANCES	M 57 - FONGIBILITE DES CREDITS - Décision budgétaires portant virement de crédit de chapitre à chapitre - Budget annexe ZAE	03.07.24
46	FINANCES	M 57 - FONGIBILITE DES CREDITS - Décision budgétaires portant virement de crédit de chapitre à chapitre - Budget Général	03.07.24

47	FINANCES	EMPRUNT BUDGET ASF - BANQUE POPULAIRE	15.07.24
48	DEV ECO	Aide à l'Immobilier d'Entreprise - UCH - Actualisation du plan de financement	15.07.24
49	MUSEE	MODIFICATION N°4 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_05_13 musée de l'Abbaye - ajout d'un produit boutique Livre Bardone, lithographies par Roger Passeron catalogue édition sans lithographie pour un prix public de 20€	15.07.24
50	COMMUNI- CATION	Distribution de 4 numéros du journal communautaire par La Poste Solution Business	17.07.24
51	OT	MODIFICATION N°1 DELIBERATION N°HJSC_B_2024_04_7 Tarifs OT - Création d'un produit Boutique - Cartoguide Haut-Jura Saint-Claude - Prix Public 7€	22.07.24
52	JURIDIQUE	Avenant n°5 convention de prise en charge des loyers des locaux vacants par la commune de la maison de santé de Coteaux du Lizon suite au départ de M. GOUABAULT	24.07.24
53	JURIDIQUE	Autorisation de sous location donnée à Amellis Mutuelles pour la poursuite des soins infirmiers jusqu'au 30 septembre 2024	24.07.24
54	JURIDIQUE	Prolongation de la location des locaux du Pole Tomachon au Profil d' Amellis pour le mois d'aout 2024 (déménagement en cours)	24.07.24
55	JURIDIQUE	Prorogation du bail consenti à ONLINEFORMAPRO du 01/07/2024 au 31/12/2024 - Locaux situés à Saint-Claude, 11 rue Lacuzon	30.07.24
56	JURIDIQUE	Contrat de location de la salle 2 du Pôle de services du Tomachon au profit de l'Association Communauté Professionnelle Territoriale Santé Haut-Jura à titre gratuit les jeudis 27 juin 2024, 5 septembre 2024, et mercredi 18 septembre 2024 en soirée et sur demande écrite jusqu'à la fin du mandat.	26.08.24
57	JURIDIQUE	Contrat de location de la salle de conférence du Pôle de services du Tomachon au profit de la CCI du Jura / Le Club Les Entreprises s'engagent Jura à titre gratuit le 18 octobre 2024 pour une demi-journée de sensibilisation à destination des personnes en charge de l'orientation y compris les professeurs principaux à partir de la 5ème avec une présentation des emplois du secteur, des témoignages d'entreprises et la diffusion d'un répertoire d'entreprises engagées prêtes à travailler avec les établissements scolaires.	26.08.24
58	JURIDIQUE	Avenant n°2 au bail professionnel consenti à la SCM - GROUPE MEDICAL DE SAINT-CLAUDE par suite de l'arrivée du Docteur Guillaume FEILLET au sein de la Maison de Santé de Saint-Claude	27.08.24
59	JURIDIQUE	Avenant au bail professionnel consenti à Madame Anne-Sophie PIN suite à l'arrivée du Docteur Pauline FEILLET au sein de la Maison de Santé de LA PESSE - réduction horaire.	27.08.24
60	JURIDIQUE	Bail Professionnel consenti à Mme Pauline FEILLET au sein de la maison de santé de La Pesse.	27.08.24
61	DEV ECO	Restructuration Centre Nautique du Martinet - utilisation de bois local - demande de subvention auprès de la Région BFC	05.09.24
62	JURIDIQUE	Confirmation des modalités financières des baux PIN et FEILLET à la Maison de Santé de La Pesse par la signature d'un bail unique au profit de Mmes Pin et FEILLET.	06.09.24

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

### 1.2. Délibérations prises par le bureau du 19 juin 2024

HJSC_B_2024_06_01	PERSONNEL	CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT-CLAUDE ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_02	FINANCES	ANIMATION DU TERRITOIRE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_03	FINANCES	LA FRATERNELLE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_04	FINANCES	FCSC SECTION RUGBY : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_05	PATRIMOINE	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : ACHAT DE BOIS LOCAL POUR LA CHARPENTE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_06	PATRIMOINE	MAISON DE SANTE (SAINT-CLAUDE) : GEL DE L'INDEXATION DES LOYERS -	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_07	PATRIMOINE	MAISON DE SANTE (SAINT-CLAUDE) : GEL DE L'INDEXATION DES LOYERS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_08	PATRIMOINE	MAISON DE SANTE (SAINT-CLAUDE) : GEL DE L'INDEXATION DES LOYERS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_09	PATRIMOINE	GYMNASSE DU VAL DE BIENNE : RÉDUCTION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA VILLE DE SAINT-CLAUDE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_10	TOURISME	ATELIER DES SAVOIR-FAIRE : INSCRIPTION A LA SANCLAUDIENNE 2024	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_11	TOURISME	ATELIER DES SAVOIR-FAIRE : PARTICIPATION AU MARCHÉ FRANCO-SUISSE DE LA CURE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_12	TOURISME	PEDIBUS-JAMBUS : CONVENTION D'ENTRETIEN DES INTINERAIRES DE RANDONNEES – AVENANT N°4	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_13	MEDIATHEQUE	DOSSIERS ADAGE : ACTIONS CULTURELLES AVEC LA CITÉ SCOLAIRE DU PRÉ SAINT SAUVEUR	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_14	MEDIATHEQUE	MODIFICATION DE LA SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DGD ET DRAC – VEHICULE DE DESSERTE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_15	MEDIATHEQUE	LABEL « MON INTERCO' AIME LIRE ET FAIRE LIRE »	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_16	MUSEE	ACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LE MAGAZINE LE PETIT LEONARD	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_17	CONSERVATOIRE	OUVERTURE D'UNE CLASSE THEATRE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_18	CONSERVATOIRE	TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2024	UNANIMITÉ

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

### 1.3. Délibérations prises par le bureau du 17 juillet 2024

HJSC_B_2024_07_01	PERSONNEL	ACTION SOCIALE : DENONCIATION DE LA CONVENTION COS	10 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (L. Cottet-Emard pour J-L Millet).
HJSC_B_2024_07_02	PERSONNEL	ACTION SOCIALE : ADHESION AU CNAS	UNANIMITÉ

HJSC_B_2024_07_03	PERSONNEL	RIFSEEP : AJUSTEMENT DES CRITERES	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_04	ÉCONOMIE	Z.A.E D'INTERET COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DE L'INVENTAIRE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_05	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	MAISON DE SANTE DU LIZON : BAIL INSTALLATION LAURENE VEGA	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_06	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	MAISON DU PROJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-CLAUDE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_07	PATRIMOINE	BATIMENTS CARNOT ET CORTINOVIS : MANDAT DE VENTE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_08	PATRIMOINE	CORTINOVIS : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA SOCIETE PLASTOREX	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_09	PATRIMOINE	GYMNASE DU PLATEAU (LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE) : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_10	PATRIMOINE	GYMNASE DU VAL DE BIENNE : NOUVELLE CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT CLAUDE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_07_11	PATRIMOINE	CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : FAÇONNAGE DU BOIS DEDIE A LA REALISATION DE LA CHARPENTE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_12	TOURISME	ESCALADE : ENTRETIE DES FALAISES	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_13	TOURISME	SENSIBILISATION SUR SITE DE PRATIQUES DE LOISIRS ET SPORTS DE NATURE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PNRHJ	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_14	TOURISME	ACTIVITES NORDIQUES : E.N.J - TARIFS 2024-2025	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_15	TOURISME	ACTIVITES NORDIQUES : MISE A DISPOSITION DES FILS NEIGE DE LAJOUX ET LES MOUSSIERES - DAMAGE DES PISTES - CONVENTION AVEC L'ESF	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_06_16	MUSÉE	MUSÉE DE L'ABBAYE : EXPOSITION LAURENT PROUX	10 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION (L. Cottet-Emard pour J-L Millet).
HJSC_B_2024_06_17	CONSERVATOIRE	ACTIVITES D'EVEIL MUSICAL : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-CLAUDE (ESPACE MOSAÏQUE)	UNANIMITÉ

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

#### 1.4. Délibérations prises par le bureau du 11 septembre 2024

HJSC_B_2024_09_01	FINANCES	FC SAINT-CLAUDE SECTION RUGBY (FCSC) : AIDE AU FONCTIONNEMENT, REVALORISATION DE L'AIDE ANNUELLE OCTROYÉE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_02	ÉCONOMIE	AIDES AUX TERRITOIRES : VALIDATION DU RÉGLEMENT D'INTERVENTION	10 pour, 3 contre : J-L Millet, pouvoir de L. Cottet-Émard, Loic Gelper, 0 abstention

HJSC_B_2024_09_03	ÉCONOMIE	AIDES AUX TERRITOIRES : INSTRUCTON DE LA DEMANDE DE CHASSAL-MOLINGES (CRÊCHE)	10 pour, 3 contre : J-L Millet, pouvoir de L. Cottet-Énard, et L. Gelper, 0 abstention
HJSC_B_2024_09_04	ÉCONOMIE	AIDES AUX TERRITOIRES : INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE COTEAUX-DU-LIZON (RÉHABILITATION DE LA FRICHE BOURBON)	9 pour, 0 contre, 3 abstentions : J-L Millet, pouvoir L. Cottet-Énard et L. Gelper.
HJSC_B_2024_09_05	ÉCONOMIE	AIDES AUX TERRITOIRES : INSTRUCTION DE LA DEMANDE DES MOUSSIÈRES (RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL)	10 pour, 0 contre, 3 abstentions : J-L Millet, pouvoir L. Cottet-Énard et L. Gelper.
HJSC_B_2024_09_06	ÉCONOMIE	AIDES AUX TERRITOIRES : INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE SAINT-CLAUDE (ÉCLAIRAGE LED D'UN TERRAIN TENNIS COUVERT)	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_07	ÉCONOMIE	AIDES AUX TERRITOIRES : REPORT DES CRÉDITS NON CONSOMMÉS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_08	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	URBANISME : POUVOIR DE POLICE DE PUBLICITÉ – AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE URBANISME	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_09	PATRIMOINE	FRICHE CHACOM - DÉMOLITION ET RENATURATION : COORDINATION SECURITÉ PROTECTION SANTÉ - CHOIX DU PRESTATIAIRE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_10	PATRIMOINE	RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – MANDATEMENT DU CABINET D'AVOCATS PHILIPPE PETIT ET ASSOCIÉS	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_11	PATRIMOINE	CROIX ROUGE FRANCAISE : AVENANT 4 DE PROROGATION DU BAIL – LOCATION RUE DU LACUZON SAINT-CLAUDE	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_12	PATRIMOINE	CHASSAL - ZA CHAMP FRÉVAN : VENTE A LA SOCIETE FÉLIX BARONI SA	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_13	TOURISME	AVENTURE-JEUX : CREATION D'UN 3EME JEU DANS LES HAUTES-COMBES	10 pour, 0 contre, 3 abstentions : J-L Millet, pouvoir L. Cottet-Énard et L. Gelper.
HJSC_B_2024_09_14	TOURISME	OFFICE DE TOURISME : DEMANDE DE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_15	TOURISME	ASSOCIATION LES GODILLOTS DU PLATEAU : CONVENTION D'ENTRETIEN DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉE – AVENANT N°5	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_16	MEDIATHÈQUE	MÉDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF « DES LIVRES A SOI »	UNANIMITÉ
HJSC_B_2024_09_17	MEDIATHÈQUE	MÉDIATHEQUE : AGENCE LIVRE ET LECTURE – AIDE AU CATALOGAGUE DES FONDS ANCIENS	UNANIMITÉ

Aucune question n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

## 2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 25 Juin 2024

La Présidente soumet le compte rendu du conseil communautaire du 25 juin 2024 à l'approbation des conseillers. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

## 3. Administration générale

### 3.1. Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : Liste des conseillers communautaires

M. Daniel Bouiller a transmis, par courrier en date du 21 juin 2024, sa démission de son poste de conseiller communautaire.

En application de l'article L273-10 du code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Ainsi, M. Daniel Bouiller est remplacé par M. Gérard Auger.

M. Auger se présente. Habitant de Cuttura, il a remplacé M. Jean Louis David dans ses fonctions. Il est responsable des espaces verts auprès de la commune de Saint-Claude depuis 35 ans.

Après en avoir délibéré (**résultat du vote : 45 pour, 0 contre, 0 abstention**), le Conseil Communautaire arrête la liste ci-dessous et autorise la présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	GRAHEK Stéphane	DANIEL Denis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	PERRIN Françoise
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
COTEAUX DU LIZON	FREZIER Roland	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	AUGER Gérard	
	RIEUTORD Colin	
COYRIERE	GRECARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRECARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	BURDET Claude
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	DA SILVA TEIXERA Rachel	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER Claude	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
SAINT-CLAUDE	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	COTTET-EMARD Lilian	
	CHAMBARD Catherine	

	BERNARD Alain	
	DESBARRES Céline	
	LUTIC Philippe	
	HERZOG Frédéric	
	DUCHENE Gérard	
	GELPER Loïc	
	GRANDCLEMENT Annick	
	HATMANICHANH Toukkham	
	DE ROECK Laetitia	
	PONCET Frédéric	
	CAPELLI Marc	
	VAUFREY Nelly	
	LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	VERNEREY Samuel	PILLARD Claudie
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	BLONDET Alain	SINGER Edith
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

#### 4. Personnel

Madame la Présidente présente M. Jean Michel Favre qui a pris ses fonctions au sein de la collectivité, le 10 juin 2024, en qualité de Directeur des Ressources Humaines.

##### 4.1. Tableau des Emplois – Mise à jour

Considérant qu'il convient de fermer le poste de catégorie B ayant été ouvert pour permettre le recrutement d'un agent aux finances et qui a finalement été recruté sur le poste de catégorie C,

Pour faire suite au recrutement d'un agent sur un grade d'adjoint administratif, il convient de :

- Fermer 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe, cadre C
- Ouvrir 1 poste à temps complet d'adjoint administratif, cadre C

Considérant la demande de réduction de poste de 4h d'un agent à 16h au conservatoire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, considérant l'arrêté de la collectivité d'accueil de cet agent au 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour 6h30, il convient de fermer un poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe, cadre A, à temps complet de 16 heures, et il convient d'ouvrir un poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe, cadre A, à temps non complet de 12 heures.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Supprimer :
  - o 1 poste à temps complet de rédacteur, cadre B
  - o 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe, cadre C
  - o 1 poste à temps complet de Professeur d'enseignement artistique hors classe, cadre A, à temps complet de 16 heures
- Créer :
  - o 1 poste à temps complet d'adjoint administratif, cadre C
  - o 1 poste à temps complet de Professeur d'enseignement artistique hors classe, cadre A, à temps non complet de 12 heures



## TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP		Postes ouverts	POURVU	Délibération à prendre		
							20240925			
							TC	TNC		
<b>A D M I N I S T R A T I V E</b>	<b>ATTACHE TERRITORIAL</b>	<b>ATTACHE TERRITORIAL</b>						<b>7</b>	<b>0</b>	
		ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1.00	35	6.00	5	6	0	
	<b>REDACTEUR TERRITORIAL</b>	<b>REDACTEUR TERRITORIAL</b>						<b>10</b>	<b>0</b>	
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1.00	35	1.00	1	1	0	
		REDACTEUR PPAL 2ème CL	B	1.00	35	1.00	2	2	0	
		REDACTEUR	B	1.00	35	7.00	6	7	0	
	<b>ADJOINT TERRITORIAL</b>	<b>ADJOINT TERRITORIAL</b>						<b>10</b>	<b>0</b>	
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1.00	35	4.00	2	4	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	C	1.00	35	1.00	1	1	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1.00	35	5.00	4	5	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.50	17,5	0.00	0	0	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.49	17	0.00	0	0	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF							5	0		
<b>T E C H N I Q U E</b>	<b>TECHNICIEN TERRITORIAL</b>	<b>TECHNICIEN TERRITORIAL</b>						<b>1</b>	<b>0</b>	
		TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1.00	35	1.00	1	1	0	
	<b>AGENT DE MAITRISE</b>	<b>AGENT DE MAITRISE</b>						<b>4</b>	<b>0</b>	
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	35	3.00	3	3	0	
		AGENT DE MAITRISE	C	1.00	35	1.00	1	1	0	
	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>						<b>6</b>	<b>1</b>	
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	0	1	0	
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
		Adjoint technique	C	0.06	2/35	0.06	1	0	1	
		Adjoint technique	C	1.00	35	3.00	1	3	0	
ADJOINT TECHNIQUE							3	1		
<b>C U L T U R E L L E</b>	<b>ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>	<b>ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>						<b>1</b>	<b>0</b>	
		ATTACHE PPAL CONSERVATION PATRIMOINE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
		ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1.00	35	0.00	0	0	0	
	<b>BIBLIOTHECAIRE</b>	<b>BIBLIOTHECAIRE</b>						<b>1</b>	<b>0</b>	
		BIBLIOTHECAIRE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
	<b>PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	<b>PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>						<b>1</b>	<b>1</b>	
		PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1.00	16	0.00	0	0	0	
		PROF ENS ARTIST HORS CL	A	0.75	12/16	0.75	1	0	1	
								0	1	
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	0.27	4.25/16	0.00	0	0	0	
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	1.00	16	1.00	1	1	0	
		PROF ENS ARTIST CL NORMALE						1	0	
		<b>ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	<b>ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>						<b>7</b>	<b>15</b>
			Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.60	12/20	0.60	1	1	1
			Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.15	3/20	0.15	2	2	0
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl		B	0.80	16/20	0.80	1	1	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl		B	1.00	20	3.00	3	3	0	
	ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL		B					3	4	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.15	3/20	0.00	0	0	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.43	8.5/20	0.00	0	0	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.26	5.25/20	0.26	1	1	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.61	12.25/20	0.61	1	1	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.85	17/20	0.85	1	1	0	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	0.74	14.75/20	0.74	1	0	1	
	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl		B	1.00	20/20	3.00	3	3	0	
	ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL		B					3	4	
	Assistant enseign. artistique		B	1.00	20/20	1.00	1	1	0	
	Assistant enseign. artistique		B	0.34	6.75/20	0.34	1	0	1	
	Assistant enseign. artistique		B	0.25	5/20	0.25	1	1	0	
	Assistant enseign. artistique		B	0.46	9.25/20	0.43	1	1	0	
	Assistant enseign. artistique		B	0.40	8/20	0.40	1	0	1	
	Assistant enseign. artistique		B	0.79	15.5/20	0.79	1	1	0	
	Assistant enseign. artistique	B	0.75	15/20	0.00	1	1	0		
	Assistant enseign. artistique	B	0.24	4.75/20	0.24	1	1	0		
	ASS ENSEIGN ARTIST	B					1	7		
	<b>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES</b>	<b>ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES</b>						<b>7</b>	<b>0</b>	
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl	B	1.00	35	2.00	2	2	0	
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl	B	1.00	35	2.00	2	2	0	
		ASSISTANT CONSERVATION	B	1.00	35	3.00	3	3	0	
	<b>ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES</b>	<b>ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES</b>						<b>27</b>	<b>0</b>	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL		C	1.00	35	1.00	1	1	0		
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL		C	1.00	35	6.00	6	6	0		
Adjoint du patrimoine		C	0.50	17.5	0.00	0	0	0		
Adjoint du patrimoine		C	0.70	24.5	0.00	0	0	0		
Adjoint du patrimoine		C	1.00	35	20.00	17	20	0		
ADJOINT DU PATRIMOINE	C					20	0			

Ainsi après en avoir délibéré (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le conseil communautaire décide de valider les modifications apportées au tableau des emplois et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 4.2. RIFSEEP : Modification des conditions d'attribution

Au vu des règles d'attributions du RIFSEEP, il convient d'adapter la délibération n° HJSC\_C\_2024\_04\_02 du conseil communautaire du 10 avril 2024, en supprimant les dispositions barrées ci-après.

### **ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES**

#### **Les Bénéficiaires**

Le RIFSEEP IFSE est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux **agents contractuels**, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) occupant un emploi au sein de la collectivité.
- ~~Ce régime indemnitaire n'est pas appliqué aux contrats relevant d'un accroissement saisonnier d'activité.~~

Le RIFSEEP CIA est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux **agents contractuels**, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) occupant un emploi au sein de la collectivité, au-delà du 6ème mois de présence effective et après un entretien professionnel.
- ~~Ce régime indemnitaire n'est pas appliqué aux contrats relevant d'un accroissement saisonnier d'activité.~~

Ainsi après en avoir délibéré (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le conseil communautaire décide de valider les modifications aux bénéficiaires dans le cadre de l'attribution de l'IFSE et du CIA et d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 4.3. Chèques déjeuner : Modification des bénéficiaires

Au vu des règles d'attributions des chèques déjeuner, il convient d'adapter la délibération n°9/4.1 du conseil communautaire du 30 juin 2021, en supprimant les dispositions barrées ci-après.

#### 3. Bénéficiaires

Les agents en cours de stagiarisation et fonctionnaires sont éligibles aux tickets restaurant.

Les agents contractuels ~~sur un emploi permanent et les agents contractuels recrutés pour des remplacements~~ sont éligibles aux tickets restaurant dès leur embauche sous réserve que leur contrat soit conclu pour une durée supérieure à six mois. Sinon ils sont éligibles à l'issue du sixième mois de contrats consécutifs.

Les agents contractuels de droit privé bénéficiant d'un contrat aidé sont éligibles aux tickets restaurant, à l'issue de six mois de service

Les agents en formation (apprentissage, alternance ou en stage...) sont éligibles aux tickets restaurant, à l'issue de six mois de service.

Ainsi après en avoir délibéré (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le conseil communautaire décide de valider les modifications aux bénéficiaires dans le cadre de l'attribution de tickets restaurant et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

### **5. FINANCES**

#### 5.1. Demandes d'exonération de la TEOM pour 2025

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du Code Général des Impôts, la collectivité ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a la faculté d'exonérer annuellement les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, à condition que ces derniers n'utilisent pas (ou plus) le service public de gestion des déchets et puissent justifier d'une collecte et d'un traitement de l'intégralité de leurs déchets par des prestataires privés.

Conformément à la délibération du conseil communautaire n°HJSC\_C\_2023\_10\_10 du 11 octobre 2023, les décisions portant sur une éventuelle exonération de la TEOM pour les professionnels s'adressent à tous les

professionnels « gros producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères » (déterminé selon leur typologie d'activité et / ou produisant plus de vingt tonnes d'ordures ménagères par an) n'utilisant pas le service de collecte du SICTOM du Haut-Jura.

Pour rappel, toute demande d'exonération pour l'année d'imposition N+1 doit être faite ou renouvelée chaque année auprès de la communauté de communes, qui doit délibérer avant le 15 octobre.

Dans ce cadre et après en avoir délibéré (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le conseil communautaire décide d'ouvrir la possibilité d'exonérer de TEOM, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux énoncés dans le tableau ci-dessous :

Nom Commercial	Propriétaire	Adresse	Commune
Bi1	SA Mazagran / Groupe Schiever	Rue du Crêt du Bief	Lavans-lès-Saint-Claude
Centre Hospitalier Louis Jaillon	Hôpitaux du Jura	2 rue de l'Hôpital	Saint-Claude
Résidence du Mont Bayard	Hôpitaux du Jura	2 rue de l'Hôpital	Saint-Claude
Intermarché	SA Torine	38 route de Lyon	Saint-Claude
Mac Donald's	SARL AMJ Restauration	70 route de Lyon	Saint-Claude
COLRUYT	SAS IMMO COLRUYT France	29 rue Carnot	Saint-Claude
LIDL	SNC LIDL	70 route de Lyon	Saint-Claude
NOZ	SCI Perspective Claude	50 rue de la Pierre Qui Vire	Saint-Claude

Il est précisé que cette exonération ne pourra être accordée que si ces entreprises en font la demande et fournissent les justificatifs nécessaires conformément au règlement de la redevance spéciale du SICTOM du Haut-Jura (délibération n°15-2023 du 6 décembre 2023).

## 6. ÉCONOMIE

### 6.1. Commerces : Ouvertures dominicales 2025

Par suite de la loi Macron du 6 août 2015 concernant les ouvertures dominicales, les règles concernant le travail du dimanche se trouvent modifiées. Cette loi instaure de nouvelles dérogations au repos dominical et apporte plusieurs changements aux dérogations actuelles.

Dans les commerces de détail, le repos dominical peut aujourd'hui être supprimé 5 dimanches par an, après décisions du maire (ou le préfet de ville pour Paris).

La loi Macron étend le nombre de dimanches concernés à 12. La règle des 12 dimanches par an s'est appliquée pour la première fois au titre de l'année 2016.

Lorsque plus de 5 dimanches sont concernés, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ainsi, après consultation des commerçants, la ville de Saint-Claude propose de retenir les dimanches suivants :

- 5, 12, 19 et 26 octobre 2025
- 2, 9, 16, 23 et 30 novembre 2025
- 7, 14 et 21 décembre 2025

Pour mémoire, les concessions automobiles sont traitées à part sur un échéancier national inter marques. Ne se résumant qu'à cinq ouvertures, l'avis de la Communauté de communes n'a pas besoin d'être sollicité.

Dans ce cadre et après en avoir délibéré (**résultat des votes : 43 pour, 1 contre (Colin Rieutord), 0 abstention**), le conseil communautaire décide de rendre un avis favorable quant à cette proposition, laquelle sera ensuite soumise à l'examen des conseillers municipaux de Saint-Claude.

## 7. Patrimoine

### 7.1. Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2024-2030

La procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage engagée en fin d'année 2022 se termine. Cette démarche, conduite conjointement par le Conseil départemental et l'État avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, a permis la réalisation d'un diagnostic de l'offre existante et l'évaluation des besoins du territoire.

Ce travail dont l'objectif principal était d'adapter la structuration des équipements d'accueil aux besoins du territoire a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (comités techniques, ateliers d'échanges, réunions d'arrondissements, réunions de concertation, commissions consultatives départementales).

Il se matérialise par un projet de schéma départemental, qui a reçu un avis favorable de la commission consultative départementale des gens du voyage le 21 mars dernier. Enfin, des réunions de concertation ont été organisées avec chaque EPCI concerné par des prescriptions pour s'assurer que les objectifs poursuivis soient partagés et réalisables.

Pour mémoire, le précédent schéma comprenait la prescription d'une aire permanente d'accueil de 10 places.

Cette prescription, mise en œuvre et relevée dans le cadre de ce diagnostic, apparaît aujourd'hui suffisante pour répondre aux besoins rencontrés sur notre territoire. De ce fait, le nouveau schéma départemental ne prévoit pas de nouvelles prescriptions pour notre territoire.

Pour autant, l'évaluation des besoins démontre une certaine vétusté de l'aire permanente et dans ce cadre le schéma départemental, préconise sur sa période d'application (2024-2030) que nous étudions la possibilité de réaliser une réhabilitation de l'aire afin de la rendre conforme au décret n°20194748.

Conformément aux dispositions réglementaires, il est demandé au Conseil communautaire de rendre un avis sur ce projet de schéma.

M. Jean Louis Millet précise que l'aire imposée par la loi, existe depuis 15 ans. Le site avait été choisi par la sous-préfète de l'époque. L'aire accueille en réalité peu de familles chaque année et quasiment que des habitués, ceci car l'accès y est compliqué avec de grandes caravanes.

Dans ce cadre et après en avoir délibéré (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le conseil communautaire rend un avis favorable quant au projet de schéma départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage 2024-2030 et s'engage à étudier sur sa période d'application, la possibilité de réaliser une réhabilitation de l'aire.

## 7.2. Friche Chacom – Démolition et renaturation : Présentation du projet et validation du plan de financement

Le cabinet d'architectes ARCHIBULLE, présente à l'ensemble des conseillers communautaires son projet architectural pour la démolition et la renaturation de la « friche Chacom ». Ce projet emblématique pour le territoire permettra de requalifier un large espace (3 500m<sup>2</sup>). Il vise à désimperméabiliser et refunctionaliser les sols pour favoriser le développement d'un réservoir de biodiversité. La recherche des entreprises sera lancée début octobre pour un démarrage des travaux au printemps 2025.

Suite à cette présentation, la Présidente invite le Conseil communautaire à faire part de ses questions et remarques éventuelles.

Une précision est apportée concernant le réaménagement du séchoir à ébauchon. L'objectif sera de le conserver sur place. Il ne pourra être déplacé contrairement aux premières approches. Un projet de restauration sera envisagé avec la DRAC.

M. Francis Lahaut souhaite savoir si un réaménagement de la rue des Étapes est prévu dans le cadre de ce projet. Madame Isabelle Heurtier indique que dans le cas où un réaménagement s'avérerait nécessaire, ceci relèverait de la compétence de la commune.

M. Millet souhaite en savoir plus sur la manière dont les jardins seront entretenus. Le cabinet d'architecture précise que les jardins sont pensés comme des jardins Punk. Ils seront aménagés de façon à minimiser l'intervention de l'homme, de manière à laisser faire la nature et à lui laisser la possibilité de reprendre ses droits. Par définition, ce type de jardin demande donc peu d'entretien.

M. Passot souhaite connaître les essences d'arbres qui seront privilégiées sur ce projet. Le Cabinet d'architectes précise que les essences locales seront privilégiées et que certaines végétations déjà présentes seront conservées.

Madame Annie Mayet souhaite savoir s'il s'agira d'un ensemble clos. L'espace ne sera pas clôturé. La connexion entre la rue des Étapes et la Poste sera également maintenue.

Monsieur Colin Rieutord s'interroge sur l'écoulement de l'eau. Le Cabinet d'architecture précise que les murs présents sur le site, dont certains, conservés et sains, permettront de structurer l'espace mais seront également utiles à la stabilité du terrain. Le cheminement de l'eau est également étudié, tout comme la désimperméabilisation du site et les infiltrations d'eau.

Concernant l'accessibilité du site, il est précisé que le site ne pourra pas être accessible à tous dans sa totalité mais qu'il est pensé pour être au maximum accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. Stéphane Gros souhaite connaître la genèse de ce projet : qui en est à l'origine ? Madame la Présidente rappelle que la Friche Chacom, rachetée pour 1 euro symbolique, est propriété de la CCHJSC depuis 2016. Cette friche industrielle qui se détériore pose des problèmes de sécurité et est régulièrement squattée. Il est donc important de la valoriser. La démolition seule représente la moitié du coût du projet. Couplée sa démolition à un projet de renaturation contribuera à une amélioration du cadre de vie des riverains de la friche et des habitants du territoire. Ceci offre par ailleurs à la collectivité, la possibilité de solliciter des subventions au titre du Fonds vert, un financement auquel elle n'aurait pas droit, si elle optait pour un simple projet de démolition.

Monsieur Gérard Duchêne souhaite savoir si ce projet entre dans le cadre des objectifs du Zéro Artificialisation nette visant à ralentir et compenser l'artificialisation des sols.

Colin Rieutord tempère et précise qu'une fois « renaturé », le sol de l'ex-friche industrielle restera une nature dégradée. Ce ne sera jamais une zone naturelle.

Madame la Présidente le lui concède et rappelle que le projet vise à améliorer la situation et à tendre vers quelque chose de plus naturel.

L'assemblée n'ayant plus de questions, celle-ci est informée que suite au dépôt de demande de financement au titre du Fonds vert, la collectivité a reçu la notification d'une aide à hauteur de plus de 800 000 euros sur ce projet. Un complément a été sollicité au titre des fonds européens et est en cours d'instruction.

Il est ainsi demandé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre	129 689.58 €	Fonds vert ingénierie	1.3 %	16 000.00 €
Études / Diagnostic	30 325.00 €	Fonds vert travaux	65 %	803 000.00 €
Travaux	1 075 300.00 €	FEDER	8.7 %	107 472.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 235 314.58 €</b>	Autofinancement	25 %	308 842.58 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 235 314.58 €</b>

Après délibération (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le Conseil Communautaire approuve le plan de financement ci-dessus, valide les demandes de subventions correspondantes, autorise la Présidente à engager cette opération, accepte de lancer les consultations d'entreprises et autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

M. Philippe Passot exprime sa fierté pour ce projet qui apparaît comme un projet fort pour la ville centre.

### 7.3. Friche CHACOM : Contrat d'honoraires Archibulle – Avenant n°1

Le conseil communautaire a validé par délibération en date du 17 janvier 2024, l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre du projet de démolition et de renaturation de la Friche Chacom, au prestataire Archibulle au taux de 12.06%.

À la suite de l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel définitif des travaux est désormais fixé à 1.075.300,00€ HT, montant que la Maitrise d'œuvre s'engage à respecter. Le taux des honoraires de la Maitrise d'œuvre étant de 12.06%, le total du marché de Maitrise d'œuvre s'élèvera à 129.689,58€ HT soit 155.627,50€ TTC.

Après en avoir délibéré (**résultat des votes : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**), le conseil communautaire acte le coût total de la prestation de Maitrise d'œuvre à hauteur de 129.689,58€ HT soit 155.627,50€ TTC, valide l'avenant n°1 portant sur les honoraires d'ARCHIBULLE sans modification de taux, autorise la Présidente à engager la consultation des entreprises et les travaux et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

## 8. **SPORT**

### 8.1. Centre Nautique du Martinet :

Le projet de centre nautique du Martinet peut désormais entrer en phase opérationnelle.

Le permis de construire a été validé le 22 juillet 2024 par Monsieur le Maire de Villard-Saint-Sauveur et les 2 mois de recours sont désormais passés.

Coté emprunt, à la suite de notre adhésion à l'Agence France Locale nous avons pu avancer dans le dimensionnement de notre emprunt maximum pour ce projet. L'Agence France Locale a validé un prêt à hauteur de 7.5 Millions d'euros. Ce qui porte le montant maximum de notre autofinancement à 9 Millions d'euros en tenant compte des 1.5 Millions déjà réglés pour l'avancée des études. Ce travail nous a permis de définir le montant minimum de subventions publiques sans lesquelles le projet ne pouvait pas être engagé. En référence au tableau ci-dessous, vous constaterez ainsi que le pourcentage de subventions publiques est ainsi porté à 38 %.

La recherche de financement a été intensifiée depuis le printemps dernier afin de permettre d'arriver à la situation actuelle qui est un engagement ferme mais non définitif des financeurs sur un financement de l'opération à hauteur de 43 % et les discussions en cours portent nos espérances de financement à 52 % pour cette opération.

Afin de donner une vision financière globale de cette opération, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif du plan de financement actuel, incluant les subventions obtenues et celles en cours d'examen.

DÉPENSES		MONTANT MINIMUM-EMPRUNT		MONTANT ACTUEL		MONTANT EN NEGOCIA TION		
	MONTANT HT	SUBVENTION	TAUX	MONTANT HT	TAUX	MONTANT HT	TAUX	MONTANT HT
Programme	19 510,00	Europe	2%	305 881,48	7%	1 000 000,00	10%	1 400 000,00
Indemités concours	48 066,66	État DETR	14%	2 000 000,00	14%	2 000 000,00	14%	2 000 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>67 576,66</b>	État études	2%	307 922,46	2%	307 922,46	2%	307 922,46
AMO	142 048,75	Région BFC TeA	5%	725 063,00	5%	725 063,00	5%	725 063,00
OPC	129 002,36	Région BFC	0%	0,00	0%	0,00	3%	400 000,00
MOE	1 758 685,68	Département du Jura	9%	1 260 827,60	9%	1 260 827,60	9%	1 260 827,60
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 029 736,79</b>	ADEME	3%	450 000,00	3%	450 000,00	3%	450 000,00
CT	30 000,00	FNADT Massif	2%	313 713,00	2%	313 713,00	2%	313 713,00
SPS	15 000,00	ANS	0%	0,00	0%	0,00	3%	500 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>45 000,00</b>	Région scolyte	1%	150 000,00	1%	150 000,00	1%	150 000,00
Étude d'impact	33 550,00	<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>38%</b>	<b>5 513 407,54</b>	<b>43%</b>	<b>6 207 526,06</b>	<b>52%</b>	<b>7 507 526,06</b>
Étude de sol	36 781,50	Autofinancement	62%	9 000 000,00	57%	8 305 881,48	48%	7 005 881,48
Étude loi sur l'eau	4 400,00	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>14 513 407,54</b>	<b>100%</b>	<b>14 513 407,54</b>	<b>100%</b>	<b>14 513 407,54</b>
Bornage	8 800,00							
Diagnostic amiante & plomb	5 580,00							
Signature conformité RGE	2 475,00							
Divers	9 500,00							
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>101 086,50</b>							
Achat bois	39 000,00							
Mise en section	48 720,00							
Transport	3 600,00							
Bois bardage	50 000,00							
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>141 320,00</b>							
Publication	25 000,00							
Travaux	11 751 153,00							
Revalorisation et imprévus	352 534,59							
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 513 407,54</b>							
TVA	2 902 681,51							
<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 416 089,05</b>							

	Notifié
	Validé mais non notifié
	En cours de validation

Tous les services de la région se mobilisent et sont à nos côtés pour finaliser cette opération. La présidente de Région rencontrée nous a confirmé son engagement et son soutien sur cette opération. Quant à l'Agence Nationale du Sport, elle n'a pu nous accompagner sur 2024 mais de récents échanges nous laissent entrevoir la possibilité d'obtenir un financement sur 2025 et/ou 2026.

En conclusion, nous ne pouvons que remarquer l'engagement de l'ensemble de nos partenaires à nos côtés sur cette opération et constater que grâce à eux nous pouvons désormais avancer et engager les travaux.

Comme vous pouvez le constater, le plan de financement repose sur une stratégie équilibrée combinant à la fois les emprunts, les subventions déjà obtenues et celles en cours d'acquisition. Cette approche limite la dépendance excessive à l'endettement en maximisant les apports extérieurs, ce qui réduit la pression sur nos finances locales. Les subventions en cours de négociation, notamment avec l'Europe, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Agence Nationale du Sport, viendront renforcer ce montage financier et nous permettrons de réduire l'emprunt nécessaire.

Le plan de financement présenté est désormais viable et supportable pour la collectivité, notamment grâce à sa capacité d'emprunt maximum confirmée à 7,5 millions d'euros. Cette capacité d'emprunt permet de mobiliser une part importante des fonds nécessaires tout en respectant les limites budgétaires de la collectivité. L'emprunt a été calibré en tenant compte des engagements financiers actuels, de la stabilité des recettes et de la capacité de remboursement à moyen et long terme. A ce stade, les subventions obtenues se montent à 6 207 526,06 € soit 43% de financement et l'autofinancement est estimé à 8 305 881. 48 € (dont 1 500 000 euros déjà supportés par les budgets précédents) soit 57%.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'engager ce projet emblématique et structurant pour l'ensemble du territoire. Afin de finaliser cet engagement **trois délibérations** sont ainsi proposées à l'approbation du conseil communautaire.

Madame la Présidente souligne l'importance de ce projet structurant pour notre territoire, un projet attendu, ambitieux mais nécessaire.

M. Francis Lahaut met en lumière l'augmentation du coût du projet, d'année en année.

Madame la Présidente précise qu'au fur et à mesure du projet, il est normal que celui-ci s'affine et que les estimations laissent place aux chiffres réels, rappelant que depuis 2022 les coûts des matériaux ont augmenté.

M. Francis Lahaut souhaite rappeler également que le projet a évolué : au départ, on parlait d'une piscine et on parle aujourd'hui d'un centre de bien-être. Ceci augmente les dépenses. Quelles sont les recettes pour le fonctionnement ? Comment le centre nautique sera-t-il géré ? Face à l'augmentation du coût du projet, il aurait été souhaitable de partir sur un projet de réhabilitation moins coûteux : un projet de réhabilitation similaire à celui de la piscine de Champagnole aurait été suffisant.

Monsieur Passot rappelle que ces questions de dimensionnement de l'équipement ne sont pas à l'ordre du jour et que le Conseil communautaire a délibéré et approuvé le projet, il y a maintenant 2 ans. Selon lui, si la collectivité n'y va pas maintenant avec le niveau d'aides obtenu et disponible aujourd'hui, elle n'ira jamais. Concernant le mode de gestion, l'Exécutif y travaille et s'est rapproché d'un cabinet d'avocat pour travailler sur la mise en place d'une délégation de service public, un mode de gestion qui apparaît incontournable. Ce n'est pas encore décidé mais c'est une option sur laquelle nous travaillons. Ce travail sera soumis à l'examen du conseil en 2025.

Monsieur Passot précise que dans le cadre d'une délégation de service public, la collectivité, maîtrisera la tarification mais que celle-ci aura une incidence sur le reste à charge de la collectivité.

Monsieur Claude Mercier souhaite souligner que depuis 2 ans, les services et les élus ont travaillé pour présenter le projet épaulé par le cabinet Stratorial et que l'Agence France Locale estime que l'on peut emprunter.

Monsieur Jean-Louis Millet précise que la première question à laquelle il s'agit de répondre est : comment le Centre Nautique et son espace bien-être seront-ils payés ? « La note vient toujours après l'enthousiasme. Je veux être prudent, jouer la prudence. On a demandé l'abandon de l'espace bien-être. La communauté du Haut-Bugey laisse par exemple tomber cette possibilité. Pour cette collectivité, un espace bien-être à 2

millions d'euros: c'est trop cher ». Monsieur Millet rappelle que sa proposition d'abandonner le centre de bien-être, au profit de l'ajout de 2 lignes d'eau supplémentaires a été rejetée.

M. Passot, rappelle à M. Millet que M. Cotter-Emard, adjoint aux sports à la commune de Saint-Claude a expliqué que 6 lignes d'eau n'apportaient rien de plus concernant l'apprentissage de la natation pour les scolaires. 4 lignes suffisent.

M. Millet insiste « c'est un investissement très cher pour les 50 prochaines années. Il aurait été nécessaire dès le début du projet de mettre 6 lignes et conclu : « Vous n'avez jamais pris en compte nos demandes ».

Mme la Présidente fait remarquer à M. Millet et M. Lahaut, qu'ils n'ont également jamais pris en compte les argumentaires concernant, l'importance du centre nautique et de son centre de bien-être notamment en matière d'attractivité du territoire et de tourisme 4 saisons. Elle rappelle que les 2 lignes d'eau supplémentaires viendraient augmenter le budget lourdement car cela implique les lignes en elles-mêmes, mais aussi les machineries et la couverture.

Isabelle Heurtier propose de passer aux délibérations prévues.

#### 8.1.1. Centre nautique du Martinet : Validation montant total des dépenses - Proposition d'engagement du projet

Comme indiqué ci-dessus, à la suite du retour de la commission d'appel d'offres du 12.09.2024, le montant global de cette opération est de 14 513 407.54 euros HT soit 17 416 089.05 euros TTC.

Comme vous pourrez le constater, ce montant global comporte une provision pour revalorisation des marchés et imprévus à hauteur de 352 534.59 euros HT et l'estimation des 3 lots non attribués en attente des résultats d'une nouvelle consultation.



<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>	
	<b>MONTANT HT</b>
Programme	19 510,00
Indemnités concours	48 066,66
AMO	142 048,75
OPC	129 002,36
MOE	1 758 685,68
CT	30 000,00
SPS	15 000,00
Étude d'impact	33 550,00
Étude de sol	36 781,50
Étude loi sur l'eau	4 400,00
Bornage	8 800,00
Diagnostic amiante & plomb	5 580,00
Signature conformité RGE	2 475,00
Divers	9 500,00
Achat bois	39 000,00
Mise en section	48 720,00
Transport	3 600,00
Bois bardage	50 000,00
Publication	25 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 409 719,95</b>
Travaux : lots attribués	11 432 548,00
Travaux : lot n°4 (estimation DCE)	72 230,00
Travaux : lot n°6 (estimation DCE)	237 560,00
Travaux : lot n°17 (estimation DCE)	8 815,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 751 153,00</b>
Revalorisation et imprévus	352 534,59
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 513 407,54</b>
<b>TVA</b>	<b>2 902 681,51</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 416 089,05</b>

Ainsi après en avoir délibéré, [résultat du vote : 33 pour, 0 contre, 11 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir Catherine Chambard, Francis Lahaut, pouvoir Marc Capelli, Philippe Lutic, pouvoir Herminia Élineau, Noël Invernizzi, pouvoir Isabelle Billard, Annick Grandclément, pouvoir Loïc Gelper, Gérard Auger)] le conseil communautaire valide l'engagement des travaux de cette opération à hauteur de 14 513 407.54 euros HT soit 17 416 089.05 euros TTC et autorise la Présidente à engager les travaux sans attendre les avis définitifs des financeurs et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 8.1.2. Centre nautique du Martinet : contractualisation de l'emprunt et du prêt relais

En date du 24 mai 2024, le comité de crédit de la banque Agence France Locale nous confirme l'accord pour l'octroi d'un prêt long terme d'un montant maximum de 7 500 000 euros et l'octroi d'une enveloppe de prêt relais d'un montant de 12 000 000 euros. Les accords sont notifiés sous réserve de l'adhésion de l'EPCI à l'AFL et de la communication des notifications de subventions. L'adhésion à l'AFL a été engagée par le conseil communautaire du 25.06.2024.

Le plan de financement « montant actuel » retenant les montants des subventions à hauteur de 6 207 526.06€ pour un autofinancement à 8 305 881.48€, nous demande de recourir à l'emprunt à hauteur de 6 800 000€ contenu des paiements déjà effectués.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le recours à un prêt relais mobilisable sur une durée de 3 ans à hauteur de 12 millions d'euros (Taux fixe 3 ans à 3,57% - estimation à ajuster au moment du déblocage), cet emprunt relais jouera le rôle d'une ligne de trésorerie. Il approuve le recours à l'emprunt à hauteur de 6 800 000 € selon les taux en vigueur de la période de contractualisation et les caractéristiques de financement long terme suivantes :

Durée :	40 ans
Amortissement :	Linéaire constant
Fréquence :	Trimestrielle
Base de calcul	Exact / 360
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Taux Fixe 40 ans	3,62% (taux estimé à ajuster au moment du déblocage)

Enfin, le Conseil communautaire autorise la Présidente à engager les travaux sans attendre les avis définitifs des financeurs, à contractualiser l'emprunt et le prêt relais au fur et à mesure des besoins et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération [résultat du vote : 33 pour, 0 contre, 11 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir Catherine Chambard, Francis Lahaut, pouvoir Marc Capelli, Philippe Lutic, pouvoir Herminia Élineau, Noël Invernizzi, pouvoir Isabelle Billard, Annick Grandclément, pouvoir Loïc Gelper, Gérard Auger)].

### 8.1.3. Centre nautique du Martinet : Allotissement du marché

Une nouvelle consultation a été engagée le 12.07.2024 pour cette opération. La date limite de remise des plis était fixée au 28.08.2024 et la commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 12.09.2024 pour examiner les offres reçues. Il est proposé au conseil communautaire à la suite de l'avis rendu par la CAO d'allotir les travaux aux entreprises comme suit :

		MONTANT		
	ENTREPRISES RETENUES	TOTAL HT	TOTAL TTC	
Lot N°1	Désamiantage-déposes-démolitions-terrassements-fondations-gros œuvre	FELIX BARONI	3 548 263,74	4 257 916,48
Lot N°2	Charpente bois lamelle colle - bardage bois	MARILLER	724 910,33	869 892,39
Lot N°3	Couverture - étanchéité	BAUX	791 679,90	950 015,88
Lot N°4	Revêtement facade - veture	Relance Marché	0,00	0,00
Lot N°5A	Mur rideau	ACCORD ALU	474 000,00	568 800,00
Lot N°5B	Menuiseries exterieures et interieures aluminuim - signalétique	ACCORD ALU	177 200,00	212 640,00
Lot N°6	Metallerie	Relance Marché	0,00	0,00
Lot N°7	Traitement d'eau	EAU AIR SYSTEME	992 227,93	1 190 673,52
Lot N°8	Traitement d'air - chauffage - plomberie sanitaire	PICARD	1 444 330,59	1 733 196,71
Lot N°9A	Electricite – courants forts et faibles	SCEB	497 824,63	597 389,56
Lot N°9B	Contrôle d'accès	HORANET	41 960,23	50 352,28
Lot N°10	Agencement interieur bois	PAGET	25 624,60	30 749,52
Lot N°11	Plafonds suspendus - correction acoustique	DECIBEL	89 879,00	107 854,80
Lot N°12	Equipement des vestiaires - cabines - casiers	NAVIC	139 045,00	166 854,00
Lot N°13	Etanchéité liquide – revêtements des sols et muraux carrelés	VIVACI	983 556,52	1 180 267,82
Lot N°14	Equipement bassins	SEVA PISCINE	75 555,13	89 812,92
Lot N°15	Peinture	CR1 PEINTURE	89 285,00	107 142,00
Lot N°16	Sauna	SUEDE SAUNA	26 430,00	31 716,00
Lot N°17	Jacuzzi	Relance Marché	0,00	0,00
Lot N°18	Toboggan	EDSUN LOISIRS	355 771,00	426 925,20
Lot N°19	VRD	SERRAND TP	767 830,40	921 396,48
Lot N°20	Esapces verts	ID VERDE	187 174,00	224 608,80
		<b>TOTAL</b>	<b>11 432 548,00</b>	<b>13 718 204,36</b>

Après contrôle et vérification par l'assistance à la maîtrise d'œuvre, les montants TTC des lots n°2 et n°8 ont été rectifiés pour 1 centime et le montant TTC du lot n°14 a été modifié suite à une correction du taux de TVA applicable au matériel d'aide à la mobilité soit un correctif de TVA d'un montant de 853,24€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré entérine le choix de la CAO suivant la notation et le classement fourni par la maîtrise d'œuvre AP-MA et vérifié pour la partie administrative par l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage de la SEMCODA, prononce l'infructuosité du Lot n°4 : Revêtement de façade - Vêture et du Lot n°17 : Jacuzzi et décide de relancer la consultation de ces 2 lots non pourvus, acte le classement sans suite

pour motif d'intérêt général pour insuffisance de concurrence du Lot n°6 : Métallerie et décide de relancer la consultation, et autorise la Présidente à engager les travaux (notification des marchés et ordres de service), à relancer les procédures pour les lots 4, 6 et 17 et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération [**résultat du vote : 33 pour, 0 contre, 11 abstentions (Jean-Louis Millet, pouvoir Catherine Chambard ; Francis Lahaut, pouvoir Marc Capelli ; Philippe Lutic, pouvoir Herminia Élineau, Noël Invernizzi, pouvoir Isabelle Billard ; Annick Grandclément, pouvoir Loïc Gelper ; Gérard Auger)**] :

Fière de porter ce projet, qui constitue un joli coup de projecteur sur Saint-Claude et sa région, Madame la Présidente remercie les conseillers communautaires et lève la séance.

M. Gérard Auger, récent délégué au sein du Conseil communautaire souhaite prendre la parole pour expliquer les raisons de son vote. Madame la Présidente précise qu'aucun conseiller n'a à justifier son vote à posteriori et que la prise de parole doit intervenir avant le vote.

M. Bernard Feldman prédécesseur de M. Gros sur la commune de Bellecombe est décédé. Une minute de silence est proposée.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée, la séance est levée à 21h.

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire

Isabelle Heurtier  
Présidente

Frédéric HERZOG  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude, 3 octobre 2024